



# La facturation électronique : c'est maintenant !

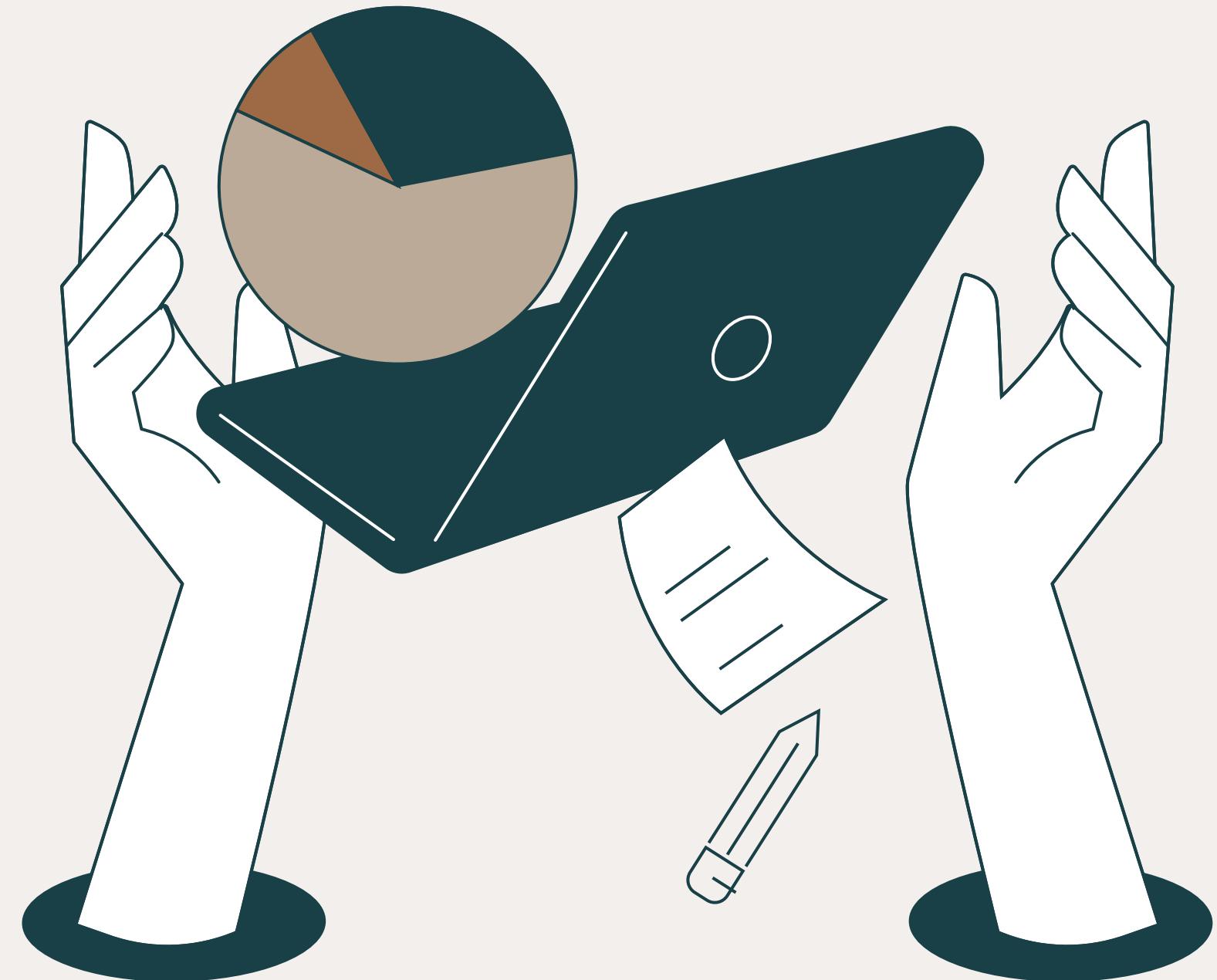


# Fini les factures papiers !

Désormais vos factures seront émises et reçues au format électronique, via un système sécurisé, certifié et relié à l'état.

Ce nouveau mode d'échange garantit :

- ✓ La conformité fiscale
- ✓ La traçabilité des données
- ✓ La simplification de la gestion comptable



# Le périmètre et les obligations

## Qui est concerné ?

La facturation électronique concerne toutes les entreprises assujetties à la TVA, quelle que soit leur taille, leur statut ou leur secteur d'activité.

Cela inclut :

✓ TPE / PME

✓ Professions libérales

✓ SCI

✓ Associations à but commercial

✓ Micro-entreprises



# Les grandes étapes du calendrier

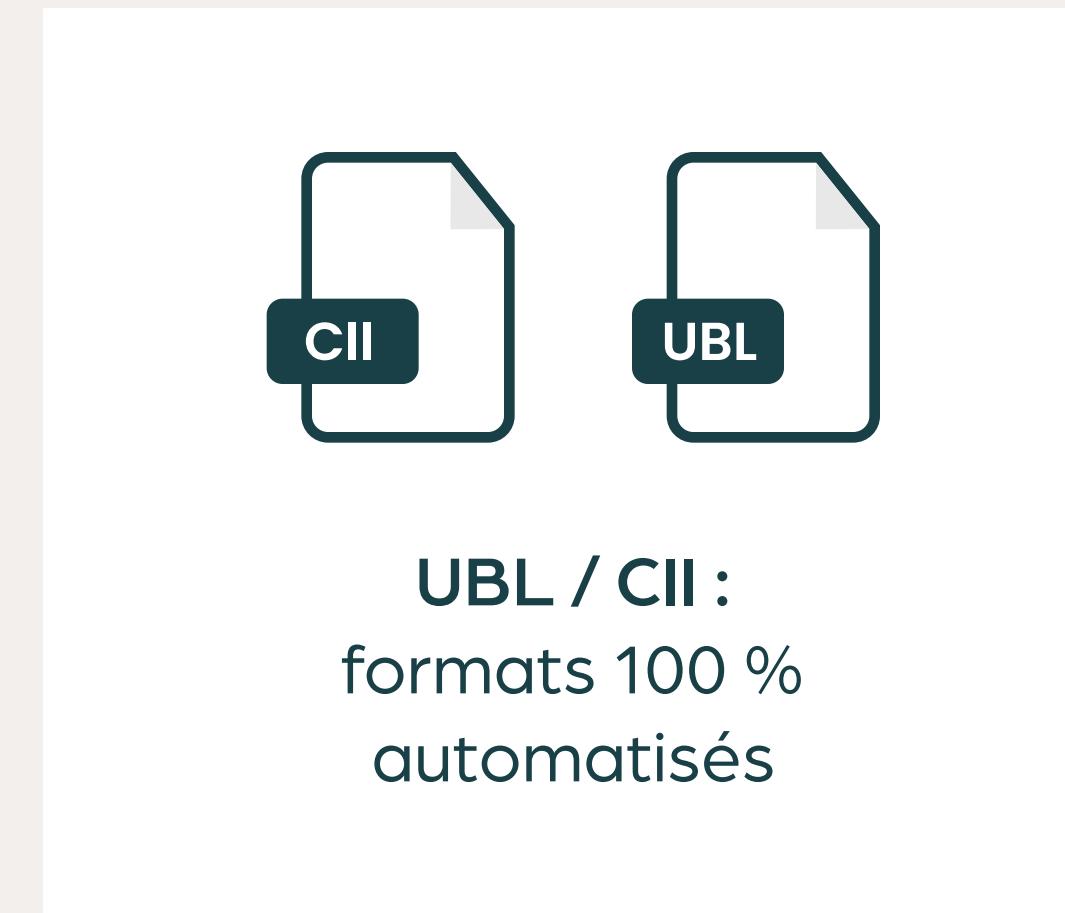
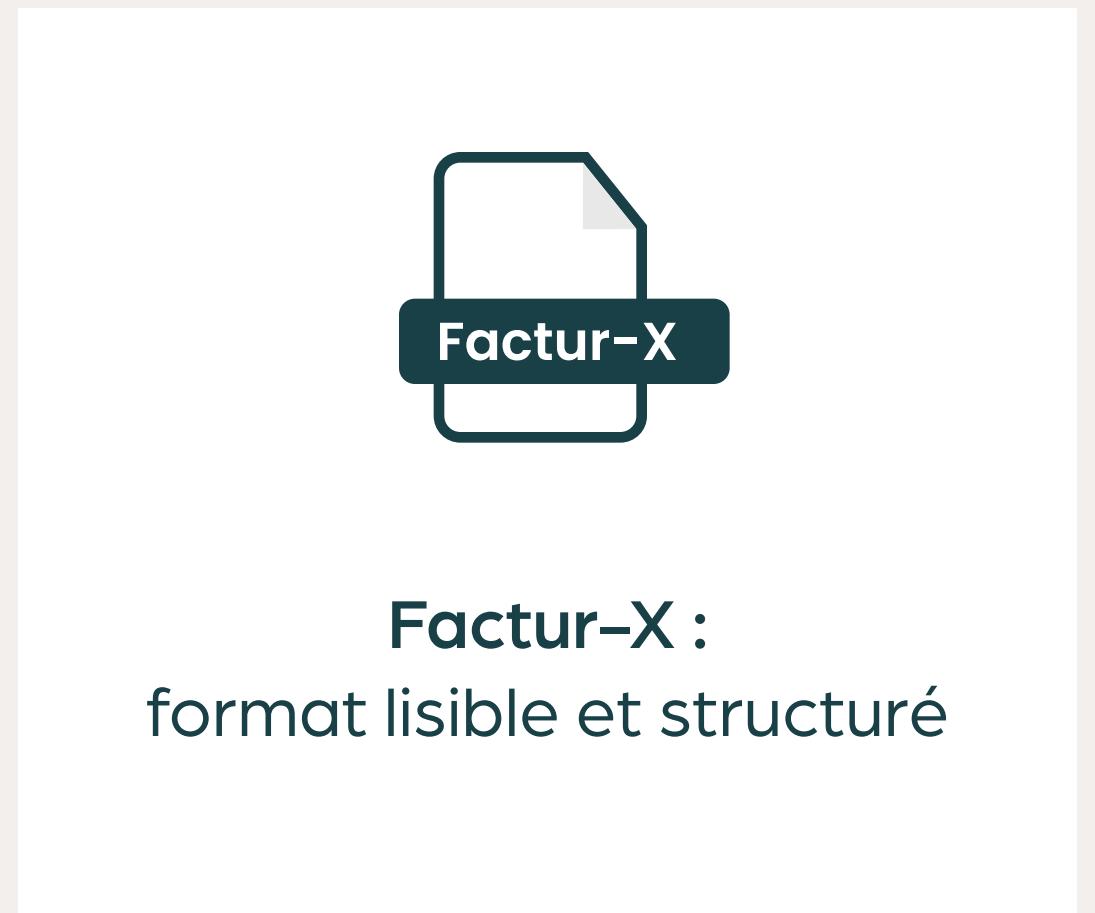


# Les bons formats et votre plateforme dédiée

## Le PDF ne suffit plus.

Vos factures doivent être dans un format reconnu par l'État.

Trois formats sont acceptés :



Toutes vos factures passent désormais par une plateforme  
agrée, qui garantit la sécurité et la conformité de vos échanges.

# L'émission des factures de vente à vos clients professionnels français (e-invoicing) :

Au plus tard le 1er septembre 2027, vous ne pourrez plus envoyer vos factures par courrier ou courriel.

**Vous serez dans l'obligation de les transmettre sous forme électronique.**

Ceci même si vous êtes en franchise de TVA ou exonéré de TVA (exception faite pour certaines opérations dispensées de facturation dont activités de santé et d'enseignement – article 261 du CGI).



# L'émission des factures de vente à vos clients particuliers (e-reporting) :

## Les factures ne changent pas !

Vous continuerez à les transmettre comme aujourd'hui.

Vous n'avez pas l'obligation d'émettre une facture électronique à vos clients particuliers.

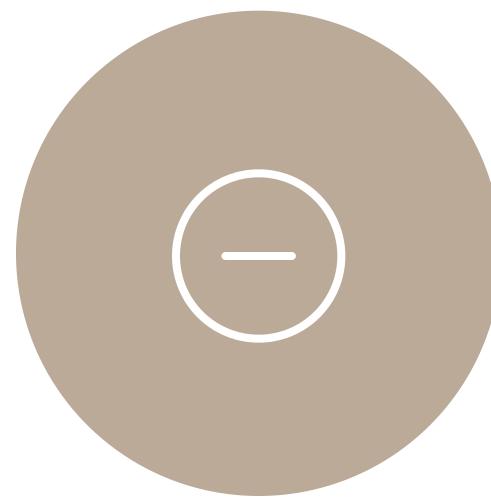
### En revanche :

Dans le cadre de la réforme, vous transmettrez des données de transactions et/ou de paiement relatives à ces opérations.



# Pourquoi ne pas attendre ?

Il est important d'anticiper la mise en place de la facturation électronique pour éviter :



Retards de facturation,  
blocages opérationnels

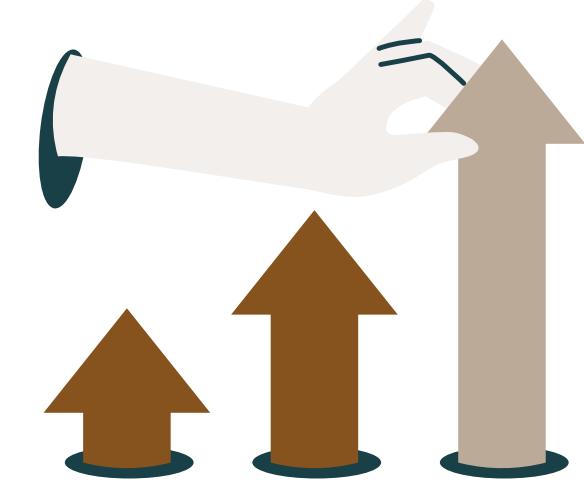


Sanctions fiscales  
et pénalités



Surcoûts / erreurs  
liés à un mauvais  
choix d'outil

# Une réforme, de vraies opportunités



Gain de temps  
& automatisation



Sécurité et  
conformité



Trésorerie  
optimisée



Vision en  
temps réel

# Comment se préparer sereinement ?

**Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2026 :**

Vous devrez avoir choisi une plateforme agréée pour recevoir les factures au format électronique des grands fournisseurs (énergie, internet, téléphonie...). Cette plateforme doit être homologuée par l'administration fiscale.

Pour cela, il faudra avoir validé votre inscription auprès de la plateforme agréée et être référencé dans l'annuaire centralisé mis en place par l'administration fiscale.

Vous pouvez nous confier cette mission en nous donnant un mandat de délégation.



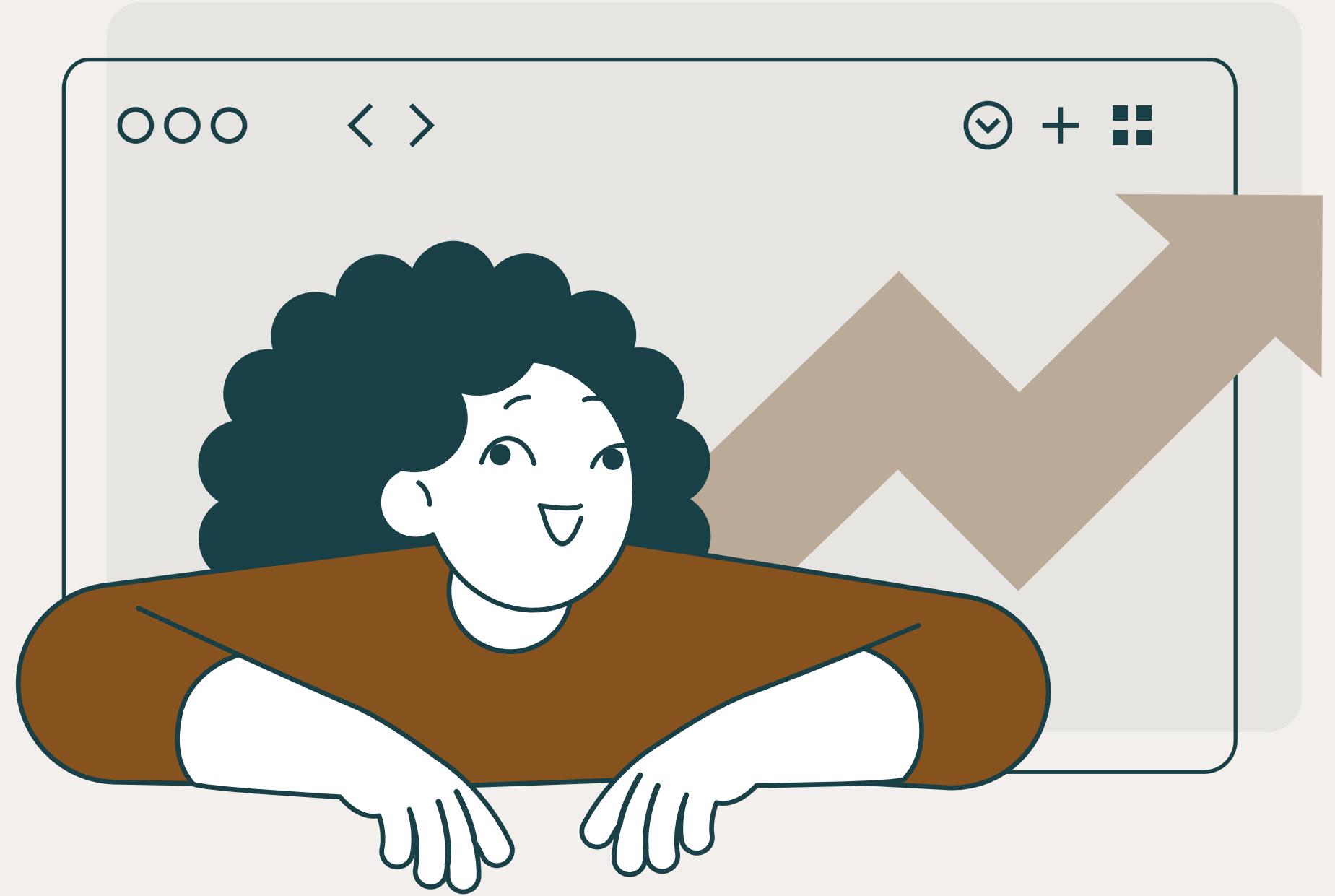
*Ne choisissez pas votre Plateforme Agréee seul car il est nécessaire d'étudier ensemble les solutions les mieux adaptées aux besoins de votre entreprise que ce soit pour l'émission ou la réception de vos factures !*

# Qui peut vous accompagner ?

## Bonne nouvelle :

Votre cabinet d'expertise comptable maîtrise la réglementation, les outils et l'organisation nécessaires pour réussir la transition.

- ✓ Diagnostic de vos outils actuels
- ✓ Choix et mise en place d'une plateforme agréée
- ✓ Préparer vos équipes au nouveau processus
- ✓ Suivi et automatisation des transmissions à l'administration fiscale



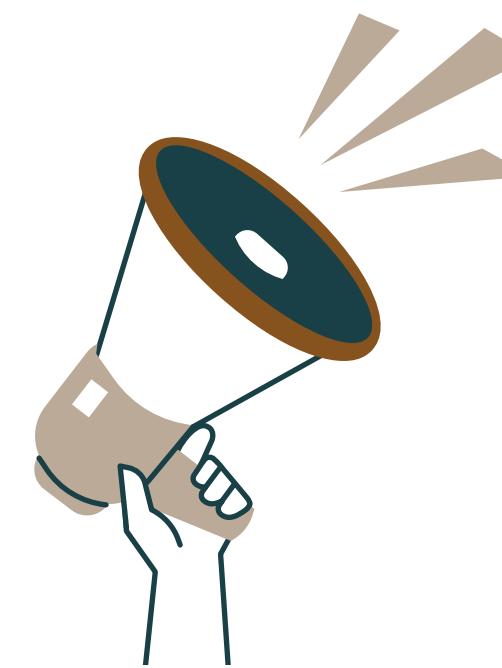
**Notre objectif :** transformer la réforme en opportunité, plus de temps, plus de sécurité, plus d'efficacité.

# Votre parcours vers la conformité

## Pourquoi anticiper ?

Anticiper votre passage à la facturation électronique, vous apporte des bénéfices concrets :

1



### Mise en place facilitée

Préparez vos équipes et vos systèmes pour un déploiement fluide, sans stress ni incident.

2



### Choix d'outils optimisés

Sélectionnez une solution adaptée et intégrée à vos systèmes pour optimiser vos processus et maîtriser vos coûts.

3



### Conformité assurée

Respectez pleinement les obligations légales et les délais grâce à des factures conformes et sans risque de rejet.



**Ensemble, construisons  
votre transition numérique.**

L'équipe du cabinet JA finances

[julie.alibert@jafinances.net](mailto:julie.alibert@jafinances.net)

4 Rue Saint-Vincent de Paul, 30220 Aigues-Mortes

06 58 14 66 34

